

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le trois mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt, s'est réuni à l'espace Paul GUIMARD à SAINT-MARS-LA-JAILLE, commune déléguée de VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 74

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Michel GASNIER, Monsieur Alain RAYMOND, Monsieur Lucien TALOURD, Monsieur Régis OLIVE, Madame Gaëlle TERRIEN, Madame Jacqueline PETITEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Chantal POTIRON, Madame Mariette HAREL, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur David ÉVAIN, Madame Émilie LEROUX, Monsieur Thierry VANDAELE, Madame Sylviane LEROUX, Madame Géraldine AILLERIE, Monsieur Pascal BELLEIL, Monsieur Vincent BELLEIL, Madame Cécile BERNARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Guy BLAIZE, Monsieur André BLANCHET, Madame Marie-Laure COQUEREAU, Monsieur Franck COUTY, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur Yannick FOUCHER, Monsieur Patrick GASNIER, Madame Nathalie GATINEAU, Madame Marylène GOIZET, Monsieur Joseph GOURDON, Madame Nathalie GRAPIGNON, Monsieur Moïse GROSBOS, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Léa GUILLET, Monsieur Jean-Marc HAMARD, Madame Catherine HAMON, Madame Delphine HAMON, Madame Marietta HANCE, Madame Valérie HAREL, Madame Caroline JEMET, Madame Danièle JUSTEAU, Monsieur Jean-Michel LARDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Monique MICHEL, Madame Laëtitia NYS (*arrivée à 20 heures*), Monsieur Arnaud OLIVE, Madame Jocelyne PAGEAU, Monsieur Sébastien PAVAGEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Marie-Thérèse POILIEVRE, Monsieur Laurent SALVAN, Madame Patricia SOUPAULT, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL, Monsieur Mickaël VALLÉE

EXCUSÉS : Madame Amandine BACOU, Monsieur Frédéric GRILLOT *ayant donné pouvoir à Madame Danièle JUSTEAU*, Madame Marie-Emmanuelle GUÉRIN *ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle TERRIEN*, Madame Christiane GUILLOTIN, Madame Nathalie RAVON, Monsieur Daniel THOMY, Madame Isabelle TRÉVISAN,

ABSENTS : Madame Annie BAUDOUIN, Monsieur Luc DALAINE, Monsieur Maxime GAUTIER, Madame Nadia LERAY, Monsieur Loïc MARCHESSEAU, Madame Manuella MOINARDEAU, Monsieur Mâlo PARIS, Monsieur Jean-Guy PELÉ, Monsieur Laurent TERTRIN, Monsieur David THOMELIN,

Nombre de conseillers

En exercice.....	74
Présents.....	57
Votants.....	59

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Danièle JUSTEAU

DCM n°061/2020 - T058 - 2.2.4 - RAA

Commune déléguée de SAINT-SULPICE-DES-LANDES - instauration du permis de démolir

Rapporteur : Monsieur TALOURD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-3 et R.421-26 et suivants,

Vu la délibération numéro 036/2020 en date du 04 février 2020 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de SAINT-SULPICE-DES-LANDES,

L'instauration du permis de démolir par la commune permet de soumettre à autorisation préalable tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur son territoire.

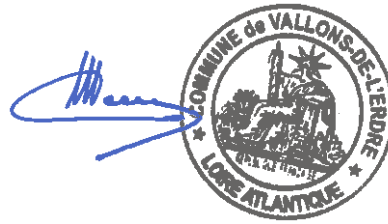
Considérant que le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

INSTITUE le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune déléguée de SAINT-SULPICE-DES-LANDES.

Décision d'afficher en mairie
VALLONS-DE-L'ERDRE, le 06 mars 2020

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**



Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
ID : 044-200078079-20200303-DCM061_2020-DE